

ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 13/08/2019 16:39

Une de mes proche est alcoolique .nous allons l aider mais elle n a plus de médecin generaliste donc ma question est :
Ou l orienter pour son sevrage ?

Mise en ligne le 21/08/2019

Bonjour,

Veillez nous excuser pour ce délai de réponse plus long que d'habitude durant cette période estivale.

Nous vous indiquons en fin de message des adresses de structures pour faire un sevrage dans la rubrique "adresses utiles" de notre site internet, dont nous vous joignons un lien en fin de réponse.

Nous avons peu d'éléments sur la situation cependant nous pouvons vous apporter quelques conseils concernant une éventuelle prise en charge.

D'une manière générale, le sevrage peut être hospitalier ou ambulatoire, c'est à la personne et aux professionnels d'en discuter ensemble et d'envisager l'un ou l'autre. Votre proche peut dans un premier temps se rendre en CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de rencontrer des professionnels spécialisés en addictologie, dont des médecins. Il pourra faire un point sur sa situation et mettre en place son sevrage. Les CSAPA peuvent aussi orienter vers un sevrage en milieu hospitalier. Aussi, après un sevrage, certaines personnes ont besoin d'être suivie et accompagnée, pour consolider le sevrage et les CSAPA se proposent de soutenir ces personnes par le biais de consultations régulières avec des médecins, des psychologues ou des infirmières selon les besoins. Il s'agit donc d'un accompagnement pluridisciplinaire prenant en compte différents aspects de la vie de la personne. Vous trouverez une liste des CSAPA près de chez vous dans la rubrique "adresses utiles".

Nous vous joignons également deux articles de notre site en complément d'informations.

Enfin vous pouvez aussi nous appeler pour discuter davantage de la situation et/ou pour que l'on vous aide à trouver plus facilement une adresse. Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) et par Chat de 14h à minuit.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Comment aider un proche?
- Le sevrage